



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Formation VENTOUSOTHERAPIES MODERNES & TRADITIONNELLES Visioconférence

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Code postal : ..... Ville / Pays : .....

Tél. : ..... Date de naissance : .....

E-mail : .....

Profession :

Merci de mentionner si vous pratiquez une activité thérapeutique ou de bien être en plus de votre profession :

Avez-vous déjà effectué des formations dans le domaine du bien être ? si oui merci de mentionner les dates de ces formations ainsi que les modalités (présentielle ou à distance) :

Si vous avez déjà effectuer des formations à distance, merci de nous indiquer les difficultés que vous avez rencontrées et les aspects positifs que vous aimeriez retrouver :

Combien de temps quotidien ou hebdomadaire comptez-vous consacrez à cette formation en dehors des temps de visioconférence ? :

## Modalités d'inscription

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription signé et accompagné de votre règlement à l'ordre de « Ludovic Dumay »

À l'adresse :

Le Tao des Cinq  
Ludovic Dumay  
837 VC10 des Gauberts 82230 La Salvetat-Belmontet

**Tarif : 1500€**

Modalités de paiement : cocher la case correspondant à votre choix

- 1 chèque ou un virement de 1500€ (demandez moi le RIB)
- Possibilité de payer en 5 fois : 5 chèques de 300€ qui seront encaissés le 10 de chaque mois

## Programme de la formation

Une vision traditionnelle et moderne de la ventousothérapie qui vous permettra d'aborder les dysfonctionnements selon plusieurs référentielles physiologiques, anatomiques et énergétiques :

- Ostéo-articulaire
- Musculaire
- Organique & systémique
- Trigger points
- Fascias
- Nerveux
- Réflexologie
- Énergétique chinoise
- Drainage lymphatique
- Esthétique

## Programme de la théorie (visioconférence)

### **Module 1 :** La théorie des ventouses

Chapitre 1 : Présentation - introduction - historique

Chapitre 2 : Contre-indications & conseils

Chapitre 3 : Gestion des séances

Chapitre 4 : Effets secondaires

Chapitre 5 : Catégories des ventouses (matériel, dépression, technique, thérapie associée)

Chapitre 6 : Notion de protocole

**Vidéos complémentaires :** présentation des ventouses, le massage du dos

## **Module 2 :** Principes d'action des ventouses

- Chapitre 1 : Principes d'action et effets des ventouses en médecine occidentale
- Chapitre 2 : Principes d'action et effets des ventouses en énergétique chinoise
- Chapitre 3 : Effets esthétiques (lifting, amincissement, cicatrice, seins, fesses)
- Chapitre 4 : Effets émotionnels
- Chapitre 5 : Révisions sur les principes fondamentaux

**Vidéos complémentaires :** massage de l'abdomen

## **Module 3 :** Ventousothérapies ostéoarticulaire, musculaire, Trigger-point & fascias

- Chapitre 1 : Anatomie, physiologie et pathologie des os, articulations et ligaments
- Chapitre 2 : Ventouse thérapie ostéo-articulaire
- Chapitre 3 : Anatomie, physiologie et pathologie des muscles et des tendons
- Chapitre 4 : Ventouse thérapie musculaires
- Chapitre 5 : Anatomie et physiologie des trigger points
- Chapitre 6 : Ventouse thérapie des trigger points
- Chapitre 7 : Anatomie et physiologie des fascias, correspondances énergétiques
- Chapitre 8 : Ventouse thérapie des fascias

**Vidéos complémentaires :** pose de ventouse sur les articulations (cheville, genou, épaule, coude, nuque) et sur sciatique

## **Module 4 :** Ventousothérapie lymphatique

- Chapitre 1 : Anatomie, physiologie et pathologies du système lymphatique
- Chapitre 2 : Particularités du drainage lymphatique par ventouses

## **Module 5 :** Ventousothérapies nerveuse & réflexe

- Chapitre 1 : Anatomie du système nerveux, notion de dermatome
- Chapitre 2 : Ventouse thérapie nerveuse
- Chapitre 3 : Les différentes réflexologies (palmaire, plantaire, dorsale, faciale, abdominale)
- Chapitre 4 : Ventouse thérapie réflexes

## **Module 6 :** Ventousothérapies organique, esthétique & émotionnel

- Chapitre 1 : Ventouse thérapie des organes
- Chapitre 2 : Ventouse thérapie esthétique
- Chapitre 3 : Ventouse thérapie émotionnelle

**Vidéos complémentaires :** protocole d'amincissement

## **Module 7 :** Ventousothérapie énergétique

Chapitre 1 : Notion de Yin – Yang & des cinq éléments

Chapitre 2 : Les cinq substances vitales : Sang, Qi, Liquides organiques, Jing et Shen

Chapitre 3 : L'origine des pathologies, étiopathogénie

Chapitre 4 : Les cinq Organes / entrailles

Chapitre 5 : Principes de tonification, de dispersion et d'harmonisation

Chapitre 6 : la douleur selon l'énergétique chinoise

Chapitre 7 : Ventouse thérapie énergétique (points Shu et Mu, les grands points)

***Vidéos complémentaires :*** repérage vertébral, les points Shu & les points Mu

## **Module 8 :** Cas concrets & protocoles mixtes

Chapitre 1 : Acouphènes, insomnie

Chapitre 2 : Pneumologie

Chapitre 3 : Le syndrome prémenstruel

Chapitre 4 : Pathologies et dysfonctionnements à la demande des stagiaires

Je prends acte que tous les documents remis à l'étudiant sont la propriété du Tao des Cinq. Ils sont protégés par copyright et toutes utilisations frauduleuses, copies, plagiat, internet sont interdites. En cas de non-respect des poursuites judiciaires seront automatiquement mises en place selon le droit en vigueur du pays. Ceux qui désirent utiliser textes, photos, ou autres provenant du Tao des cinq doivent en faire la demande écrite auprès du bureau qui s'octroie le droit d'accepter ou de refuser la demande.



## REGLEMENT INTERIEUR Formation en FOAD (formation ouverte à distance)

Le présent règlement intérieur réunit l'ensemble des dispositions arrêtées pour organiser au mieux le déroulement de la formation. Que ce soit sur de la longue durée (Formation continue sur site) ou sur des périodes plus courtes de type FOAD (Formation ouverte à distance), avec utilisation de locaux ou pas.

Le présent règlement intérieur réunit également des règles de sécurité, de comportement, et correspond à l'indispensable souci du respect des autres, de la sécurité collective, du maintien en bon état du matériel et des locaux pouvant être mis à disposition (si prévue par la formation) et de l'image de l'établissement de formation, ainsi que celle des stagiaires et formateurs dans notre environnement.

### **Article 1 – Personnel Assujetti**

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit la formation dispensée par l'organisme de formation.

### **Article 2 – Conditions générales**

Toute personne en formation doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline enseignée.

### **Article 3 : inscription**

Une inscription est considérée comme enregistrée par le Tao des Cinq, à réception du formulaire d'inscription et du présent règlement intérieur dûment remplis et signés, accompagnés des arrhes. Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature du formulaire d'inscription et du règlement intérieur. Une convention de formation pourra être établie à la demande du stagiaire. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

### **Article 4 : annulation**

Toute formation ou tout stage commencé par le stagiaire est dû en totalité même si le participant ne s'est pas présenté. Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir après déduction des arrhes si elles sont reçues au plus tard 1 mois avant le début du stage ou de la formation. Si l'annulation est procédée par écrit 15 jours avant la date du début du stage ou de la formation, il sera perçu 55% du montant de la formation (arrhes compris). Passé ce délai, pour tout report ou annulation, Le Tao des Cinq, se verra dans l'obligation de facturer 75 % du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de paiement effectué par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), il appartient au stagiaire de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné ainsi que d'en effectuer l'ensemble des démarches administratives. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale, le stagiaire s'acquittera du prix de la formation. Le Tao des Cinq, pourra le cas échéant adresser un devis et une facture à l'OPCA à la demande écrite du stagiaire.

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Le Tao des Cinq se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue. Dans ce cas, les arrhes reçus seront intégralement restituées et il ne pourra être exigé de frais afférents. Le Tao des Cinq se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs ou des intervenants, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### **Article 5 : emploi du temps, horaires et déroulement de la formation**

Les horaires de formation : 9h30-12H30 puis 13h30-17H30 (une pause de 15 minutes est prévue le matin et l'après-midi).

Il est formellement interdit de déjeuner au sein des locaux.

## **Article 6 : règlement de la formation**

Le règlement doit obligatoirement intervenir dans sa totalité au plus tard le jour du début de la formation ou du stage. Dans le cas contraire, Le Tao des Cinq se réserve le droit de refuser le stagiaire à la formation. Le règlement de la formation pourra être fait en 2 fois après versement des arrhes ; soit 3 règlements en tout. Dans le cas d'un paiement échelonné le stagiaire ne pourra bénéficier d'aucune remise. Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Dans l'hypothèse d'un règlement par un OPCA, le stagiaire devra avancer les frais de la formation. Néanmoins, il pourra être établi une facture à la demande écrite du stagiaire dans le cas d'une prise en charge.

## **Article 7 : obligations du stagiaire**

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de Le Tao des Cinq et/ou des locaux utilisés à l'usage de la formation. Le stagiaire s'engage aux respects des conditions de travail lors de la formation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage ou la formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer la feuille d'émargement en début de chaque journée. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage ou de la formation.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage ou de formation. Le stagiaire s'engage par la signature du présent règlement intérieur à souscrire une assurance responsabilité civile pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Le Tao des Cinq ne puisse en aucun cas être inquiété.

Pour des questions administratives, il est difficile de vérifier la véracité de cet engagement, Le Tao des Cinq décline donc toute responsabilité dans l'hypothèse où le stagiaire aurait donné des informations fallacieuses ou erronées.

## **Article 8 : obligations du centre de formation**

Le Tao des Cinq assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance de l'attestation individuelle en fin de cycle.

Le Tao des Cinq met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage ou à la formation (les moyens audiovisuels, les supports de formation...). Le matériel technique nécessaire à la bonne pratique sera également mis à la disposition du stagiaire. Le stagiaire s'engage à respecter le matériel qui lui aura été fourni et s'engage par la signature du présent règlement intérieur à rembourser le matériel qu'il aura détérioré. Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'enregistrer ou de filmer le contenu partiel ou intégral du cours et de copier les supports de cours à usage professionnel.

## **Article 9 : propriété intellectuelle & droit à l'image**

Le stagiaire prend connaissance que tous les documents remis par l'organisme de formation, sont la propriété de l'organisme de formation. Toutes utilisations frauduleuses, copies de toutes natures, piratage des vidéos ou bases de données, revente des documents ou outils pédagogiques fournis par l'organisme est strictement interdit.

Le Tao des Cinq reste détenteur du concept dans son ensemble. Ainsi les stagiaires devront mentionner l'intitulé suivant dans leurs prospectus publicitaires, selon les cas : « ventouse, lifting ou diététique chinoise selon la méthode du Tao des Cinq ». Les supports pédagogiques de formation restent la propriété de Le Tao des Cinq. L'utilisation des documents remis et du concept acquis lors des stages ou des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation personnelle" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du stagiaire serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de stage.

Chaque stagiaire en acceptant ce règlement intérieur, autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et données personnelles du stagiaire. Si cela ne convient pas au stagiaire, il est impératif de le signaler à l'organisme de formation par courrier postale avec accusé de réception.

## **Article 10 : attestation de stage ou de formation**

Le Tao des Cinq fournira à l'étudiant, à l'issue du stage ou de la formation, une attestation comprenant l'intitulé de la formation, le nom du stagiaire, la date, le lieu et le nombre d'heures de formation. Une copie de cette attestation pourra être délivrée à l'OPCA

dès lors que le stagiaire en aura fait la demande écrite.

### **Article 11 : satisfaction de la formation des stagiaires**

A l'issue de la formation, il sera remis individuellement à chacun des étudiants un questionnaire de satisfaction afin d'améliorer les services du Le Tao des Cinq. Il est demandé aux stagiaires de bien vouloir remplir anonymement ce document afin de trouver les solutions adéquates à cette amélioration.

### **Article 12 : déplacement - Restauration – Hébergement**

Le prix de la formation ne comprend ni les déplacements, ni la restauration ni l'hébergement du stagiaire. En revanche, Le Tao des Cinq pourra, à la demande du stagiaire, l'aider à trouver des hôtels ou des sites d'hébergement à proximité du lieu de stage.

### **Article 13 : dispositions diverses**

La participation au stage ou à la formation implique l'acceptation totale des conditions générales par le stagiaire sans aucune condition. Ce dernier s'engage à la véracité des informations fournies. Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78 modifiée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données le concernant. Pour exercer ce droit, il doit adresser sa demande à Le Tao des Cinq. Le Tao des Cinq s'engage à ne divulguer d'aucune sorte que ce soit les informations recueillies ou les données personnelles des stagiaires. En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Montauban.

### **Article 14 – Entrée en vigueur du règlement**

Le présent règlement, envoyé lors de la convention, est présenté à chaque stagiaire avant le démarrage de la session de formation. Ce règlement entre en application à compter du début de la formation.

Mention « lu et approuvé » : \_\_\_\_\_

Le stagiaire	Le responsable de formation
Fait à .....	Fait à la Salvetat-Belmontet, le ...../...../.....
Le ...../...../.....	
Signatures	Ludovic Dumay 